



| Nom du produit                                                                      |  | Boomerang Box M                    |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--|------------------------------------|--|
|                                                                                     |  |                                    |  |
|    |  | PREVENTION POLLUTION               |  |
| REACH                                                                               |  | sans SVHC                          |  |
| Technique de recyclage                                                              |  | oui                                |  |
| Code de recyclage                                                                   |  | PP 05                              |  |
|    |  | UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES |  |
| % Poids de la matière vierge biosourcé                                              |  | 0%                                 |  |
| % Poids de matière post-industrielle recyclée                                       |  | 0%                                 |  |
| % Poids de matière post-consumer recyclée                                           |  | 80%                                |  |
| Réutilisation du produit                                                            |  | oui                                |  |
|  |  | CHANGEMENT CLIMATIQUE              |  |
| Emissions de gaz à effet de serre                                                   |  | Non disponible                     |  |
|  |  | PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ    |  |
| Ressource certifiée                                                                 |  | Non disponible                     |  |
| INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES SUPPLÉMENTAIRES                                      |  |                                    |  |
| Certification produit                                                               |  | GRS                                |  |
| Zone de production                                                                  |  | Europe                             |  |
| Autre aspect environnemental du produit                                             |  | Non applicable                     |  |



## Glossaire

|    |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | <b>REACH SVHC</b>                                             | Liste des substances extrêmement préoccupantes dans la directive européenne REACH. Ces substances sont considérées comme dangereuses pour la santé et sont tolérées mais restent sous contrôle en l'absence d'alternatives. Liste mise à jour tous les 6 mois.                                                                                                     |
| 2  | <b>Technique de recyclage</b>                                 | Caractéristique d'un produit, d'un emballage ou d'un composant associé qui peut être détourné du flux de déchets par les processus et programmes disponibles, et qui peuvent être collectés, traités et remis en service comme matières premières ou produits. Extrait de la norme ISO 14021:2016.                                                                 |
| 3  | <b>Code de recyclage</b>                                      | Codes utilisés pour faciliter le recyclage et la valorisation des emballages. Obligatoire dans certains pays. Fait référence à la décision 97/129/CE de l'UE                                                                                                                                                                                                       |
| 4  | <b>% Poids de la matière vierge biosourcé</b>                 | Matériau qui provient du monde animal ou végétal dont le renouvellement compense la dégradation naturelle et l'élimination par l'homme. Le matériau dit "vierge" provient de la nature et non d'une filière de recyclage.                                                                                                                                          |
| 5  | <b>% de poids de matière post-industrielle recyclée (PIR)</b> | Les matériaux recyclés post-industriels sont détournés du flux de déchets pendant le processus de fabrication. Est exclue la réutilisation de matériaux ou de déchets générés par un processus et pouvant être récupérés dans le cadre de ce même processus. Extrait de la norme ISO14021.                                                                         |
| 6  | <b>% de poids de matière post-consumer recyclée (PCR)</b>     | Les matériaux recyclés post-consommation sont générés par les ménages ou par les installations commerciales, industrielles et institutionnelles dans leur rôle d'utilisateurs finaux du produit qui ne peut plus être utilisé pour l'usage auquel il est destiné. Cela inclut les retours de matériaux de la chaîne de distribution. Extrait de la norme ISO14021. |
| 7  | <b>Réutilisation du produit</b>                               | Un emballage est dit réutilisable lorsque ses caractéristiques techniques et sa conception permettent de le réutiliser plusieurs fois sans se dégrader et après nettoyage si nécessaire.                                                                                                                                                                           |
| 8  | <b>Emissions de gaz à effet de serre</b>                      | Niveau d'émission de gaz à effet de serre. Partie en amont d'Antalis. Scope 1 et 2 des fournisseurs au niveau du produit (pour un kg de produit), hors matières premières en amont du fournisseur et ex-factory (sans livraison aux entrepôts). Utilisation des normes GHG ou ISO. Les données sont exprimées en KgCO <sub>2</sub> e pour un Kg de produit.        |
| 9  | <b>Certification des ressources</b>                           | Une certification est un processus qui répond à une norme et qui est évalué par un organisme tiers indépendant. La certification des ressources concerne les matériaux et les composants d'un produit, qu'ils soient vierges ou non. Par exemple FSC, PEFC pour le bois ; ISCC (biomasse ou déchets).                                                              |
| 10 | <b>Certification du produit</b>                               | Une certification est un processus qui répond à une norme et qui est évalué par un organisme tiers indépendant. La certification produit s'applique à un produit dans son ensemble, ses composants et ses méthodes de fabrication. Par exemple, l'écocert européen Ecolabel, l'Ange bleu en Allemagne, le Cygne nordique dans les pays nordiques.                  |
| 11 | <b>Zone de production</b>                                     | La zone de production correspond à la région où l'emballage est fabriqué par les fournisseurs d'Antalis. 6 zones sont définies.                                                                                                                                                                                                                                    |